

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2064

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Aménagement provisoire de la place de Francfort - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Deschamps

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2064**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Aménagement provisoire de la place de Francfort - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon conduit un grand projet de développement et de requalification du quartier de la Part-Dieu avec l'assistance de l'architecte-urbaniste concepteur du projet.

Parmi les opérations stratégiques à conduire, il est prévu l'aménagement d'une grande gare Place-publique et la réorganisation du pôle d'échanges intermodal autour de cette gare. Cette opération s'inscrit dans le cadre des réflexions sur le Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) et le nœud ferroviaire lyonnais.

Une étude, pilotée par la Société nationale des chemins de fer français (SNCF)-Gare et Connexions fin 2009-début 2010, a conduit à élaborer un scénario-cible. Les études de faisabilité à lancer doivent venir confirmer ce scénario d'ici 2012.

La place de Francfort à l'est de la gare est incluse dans le périmètre du scénario. A terme, il est prévu de l'aménager en espace public avec un programme mixte bureaux - lieu culturel.

Dans l'immédiat, elle doit faire l'objet d'un aménagement transitoire afin de relocaliser la station taxis Vilette en complément des fonctions existantes. Cette relocalisation est rendue nécessaire par l'arrivée début 2012 des lignes C1 et C2 réalisées par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Ainsi, il convient de lancer le réaménagement complet de cette place pour accueillir les différents modes de déplacements (taxis, cars, parking-minute, stationnement deux roues) avant aménagement définitif de l'intermodalité autour de la future gare.

Le Projet

La place de Francfort est perçue par les usagers comme un espace confus, peu lisible et peu fonctionnel. La nécessité de son réaménagement donne l'opportunité de repenser entièrement son fonctionnement et les services y afférents, d'autant que les enjeux d'image sont importants aujourd'hui du fait de l'arrivée de Rhône Express sur la place de Francfort en août 2010.

Toutefois, compte tenu du calendrier serré des travaux à réaliser du fait de l'arrivée des lignes C1 et C2 début 2012, il s'agit, tout en prenant en compte les grands principes de requalification à long terme du quartier de la Part-Dieu, de réaliser dès à présent un aménagement fonctionnel pour les 8 à 10 années à venir.

De ce fait, sera mis en œuvre un cheminement piéton confortable axé sur la sortie de la gare vers la rue Maurice Flandin et desservant le parc Jeanne Jugan. Le confort des usagers nécessitera également un effort sur le plan du repérage et de la signalétique.

La place de Francfort, d'une superficie de 7 000 mètres carrés, doit accueillir 4 fonctions distinctes :

- un parking de courte durée avec dépose minute géré par Lyon Parc Auto (LPA), d'une capacité de 51 places pour véhicules légers. Sa gestion se fera par distributeur de tickets et barrière automatique,
- une station de taxis de 45 places assurant le stockage des véhicules et la reprise des usagers. Cette station, facilement repérable depuis la sortie de la gare, comprendra une file d'attente organisée et permettra la sortie de file des professionnels à tout moment,
- une gare routière d'une capacité de 11 cars réguliers organisée autour de quais d'attente sécurisés. L'accès par barrière sera géré par la SNCF,
- un stationnement deux roues de 40 arceaux dont 20 déplacés suite aux travaux du Sytral, rue de la Villette, connectés à un itinéraire cyclable à repenser.

Le cheminement piéton, structurant l'ensemble de l'aménagement, doit desservir de façon optimale ces 4 éléments du programme.

Le projet, actuellement en phase esquisse, a été estimé par le bureau d'études EGIS à 2 124 000 € HT, soit 2 540 000 € TTC toutes dépenses confondues. A ce jour, l'aménagement de la place de Francfort est supporté entièrement par la Communauté urbaine. Toutefois, un cofinancement dans le cadre du contrat de projet avec les partenaires du Pôle d'Echange Multimodal (Région, Etat) est envisageable. La Communauté urbaine sollicitera donc, le cas échéant, les partenaires financiers de cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement transitoire de la place de Francfort.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants sur l'opération n° 2342 pour un montant total de 2 540 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant :

- 1 250 000 € TTC en 2011,
- 1 250 000 € TTC en 2012,
- 40 000 € TTC en 2013.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès des partenaires du pôle d'échange multimodal notamment l'Etat et la Région, les subventions correspondantes,

b) - accomplir toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.